

## Projets du lot 2

---



## Fiche-projet / PM-2-1/ Création d'un atelier rural « Espace Ressources locales » (bois, eau, agriculture, économie circulaire, marché)

### 1. Description du projet

Le projet consiste en la création, l'aménagement et l'animation d'un espace polyvalent consacré, à la fois, à :

- la mise en valeur permanente des ressources naturelles locales sous différents angles (scientifique, artistique, économique, historique, etc.);
- l'hébergement et le développement d'activités, individuelles et collectives, d'économie circulaire (recyclage, transformation, etc.);
- la mise en valeur du savoir-faire des entreprises locales travaillant les ressources naturelles.

D'autres activités, permanentes ou ponctuelles, pourront y prendre place, selon la stratégie et les choix faits par la Commune et la CLDR. Ainsi, pourrait y être localisé un marché de producteurs locaux<sup>263</sup>.

Il s'agira donc d'un lieu d'exposition, de production, de recherche et essai, de vente, de consommation, de rencontre autour des ressources du territoire, générées par la nature ou issues d'un effort de recyclage. Par exemple, le lieu pourrait accueillir une donnerie, une ressourcerie, des ateliers de création artisanale, un marché d'artisans, des vitrines d'entreprises. Il pourrait aussi permettre à une personne ou à un groupe de mettre en test une idée de recyclage, dans un espace sécurisé et avec du matériel approprié, selon une logique de « Fablab ».

Cet espace pourra prendre place dans un bâtiment existant, à acquérir et transformer, ou dans un bâtiment neuf, à construire.

La définition exacte du projet associera la Commune et certains de ses satellites (ADL, SI), des entreprises privées exploitants les ressources naturelles et des citoyens.

L'occupation et l'animation du site se feront idéalement sous un régime coopératif, et en bonne intelligence avec d'autres initiatives présentes dans des communes voisines ou proches (Halle de Han, Coopérative fermière de Gaume, etc.)

### 2. Justification du projet

Le projet supporte trois justifications majeures, qu'il entend relier entre elles.

D'une part, le territoire est particulièrement riche en activités d'exploitation économique des ressources naturelles locales – eau, bois, agriculture –, dont plusieurs ont une dimension et une réputation internationales et un caractère innovant, ou social, marquant : *Valvert*, *Scidus*, *Artbois*, *Stallbois*, *D'Argifral*, etc. Mais, ces entreprises étant distantes et distinctes les unes des autres, l'habitant comme le visiteur d'Etalle n'ont aucune perception de la richesse, de la variété et de la performance de l'ensemble. L'espace Ressources locales donnerait une vitrine à cet ensemble, ferait émerger cette identité profonde et spécifique d'Etalle, mais cachée.

---

<sup>263</sup> Voir fiche-projet PI-2-1 « Création d'un marché des producteurs locaux ».

D'autre part, le territoire est riche et fier de sa biodiversité, laquelle est répartie en divers sites, généralement discrets, à l'écart des axes et à l'abri des regards. L'espace Ressources locales exposera le puzzle de cette richesse et constituera le point de départ de sa découverte, par différentes méthodes (circuits, reportage, cartographie, etc.).

Enfin, les citoyens, au travers de la CLDR, émettent le souhait insistant de pouvoir s'investir collectivement dans un projet d'envergure, de protection, de développement durable et de mise en valeur de leur territoire, un projet qui favorise la rencontre, l'échange et la création d'activités d'économie locale, innovantes et coopératives. L'espace Ressources locales sera le lieu d'investissement citoyen de la commune.

Bref, ce lieu sera vivant et portera l'image d'entreprises et initiatives locales travaillant les ressources naturelles ou liées à l'économie circulaire, affirmera l'identité d'Étalle, canalisera et fédérera les énergies citoyennes.

Avec le « Salon des entreprises locales », il assurera le « marketing territorial » d'un territoire qui en manque singulièrement.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Conscience de la richesse de l'environnement, mais aussi de sa fragilité.*
- *Question de l'avenir des ressources importantes pour Étalle comme la forêt, la surface agricole et l'eau est posée, dans un contexte d'incertitude sur l'avenir de ces secteurs.*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte.*
- *Méconnaissance et la sous-utilisation des nombreux arguments et du riche potentiel touristique du territoire,*
- *L'habitant d'Étalle, peu au fait de la diversité des richesses de sa commune.*

**Le caractère rural du projet** tient dans son sujet fondamental : les ressources naturelles – eau, bois, terre – qui caractérisent au premier chef la ruralité, son histoire, son économie, ses emplois, son identité.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Il se confirme que, par le nombre d'objectifs, généraux et spécifiques, qu'il rencontre, ce projet est particulièrement important pour le développement rural d'Étalle.

En effet, le projet décrit soutient directement l'objectif général « **Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires** » et ses quatre objectifs spécifiques :

- *« Un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux », puisque le projet aura, partiellement, une finalité économique, qu'il prendra place ailleurs que dans une ZAE et que les produits promus, produits, vendus seront d'origine locale ;*
- *« Un territoire qui augmente l'espace pour entreprendre, outille la filière bois », puisqu'une part de l'espace créé sera voué à de l'activité économique ;*
- *« Un territoire qui crée des solutions co, en appui à l'emploi local et frontalier », puisqu'il ambitionnera de créer des initiatives nouvelles collaboratives ou coopératives ;*
- *« Un territoire qui investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale », puisqu'il servira de vitrine aux entreprises qui fondent leur développement sur l'exploitation des ressources naturelles locales.*

Mais il soutient également l'objectif général « **Un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté** » et les objectifs spécifiques suivants :

- « Un territoire qui rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes », puisque les richesses naturelles seront le commun dénominateur de l'ensemble des initiatives qui se dérouleront en ce lieu, lequel aura pour public les habitants comme les visiteurs de la région ;
- « Un territoire qui mène des initiatives collectives visant la transition écologique », puisque l'économie circulaire sera au centre des activités nouvelles qui y naîtront.

Enfin, il participera à l'atteinte de l'objectif transversal du PCDR « **Un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial** », par la participation citoyenne et l'esprit coopératif qui conditionneront sa réalisation et sa réussite.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Réseau social local (PI-1-1) ;
- Salon de l'économie et des entreprises locales (PI-2-3) ;
- PAEDC : réalisation des projets (PM-3-12) ;
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13) ;
- Création d'un atelier rural filière bois (PM-3-18).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable  | Social et culturel | Environnement | Économique |
|--|--------------------|---------------|------------|
| <p>Le projet a un impact positif très important sur l'économie locale, par la mise en valeur d'entreprises existantes et de leurs produits, auprès des habitants comme de visiteurs de la région (Gaume), ainsi que par la stimulation de création d'activités nouvelles, de synergies, d'innovations.</p> <p>Son impact est tout aussi positif et important en matière socio-culturelle, puisqu'il vise à affirmer et afficher une identité locale, laquelle servira de support à la création d'animations pédagogiques, didactiques, artistiques, ainsi qu'à l'investissement citoyen.</p> <p>L'impact ne sera pas moindre en matière environnementale, puisque ce sont les ressources naturelles – leur connaissance, leur reconnaissance, leur exploitation et leur valorisation – qui constituent le point de départ comme la finalité du projet.</p> | +++                | +++           | +++        |

#### 5. Localisation

- A définir.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : la Commune.
- Parties prenantes : CLDR, ADL, SI, entreprises locales d'exploitation de ressources naturelles, citoyens, Idelux-Environnement.

## 7. Programme de réalisation

### ▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet matériel de lot 2.

- Projet demandant définition de ses contours précis et étude de faisabilité

### ▪ État du dossier

- Stade de l'intention.

### ▪ Programme des travaux

- A définir.

### ▪ Planification

- A définir.

### ▪ Démarches administratives à réaliser

- À définir.

### ▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Promotion et animation de l'espace.
- Règles et tarifs d'occupation de l'espace.

## 8. Estimation globale du coût

- A définir ultérieurement (organisation d'événements, diffusion de supports informatifs).
- Projet rémunérateur:  oui (Location d'espaces de vente, d'exposition, de production.)

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur                                      | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Existence d'un atelier rural « espace Ressources naturelles » | 1            | Commune                |

**Indicateurs de résultat**

| <b>Intitulé de l'indicateur</b>                            | <b>Valeur cible</b> | <b>Source de vérification</b> |
|--|---------------------|-------------------------------|
| Nombre d'occupants actifs dans l'espace Ressources locales | 10 / an             | Commune (comptage)            |
| Nombre de visiteurs de l'espace Ressources locales         | 250 / an            |                               |



## Fiche-projet / PM-2-2/ Création d'espaces de coworking

### 1. Description du projet

Le projet consiste en la création, l'aménagement, l'équipement, l'animation et la gestion d'un ou plusieurs espaces de coworking destinés à la pratique du travail en-dehors du domicile privé : travail collaboratif, télétravail, télé-étude.

La localisation de cet ou ces espaces sera fonction des opportunités existantes dans le parc immobilier communal (par exemple : « 18 rue du Moulin »), de possibles nouvelles acquisitions (par exemple : ancien bâtiment de la poste à Etalle, ancien magasin de meubles à Vance), voire de constructions nouvelles (par exemple : « espace ressources naturelles »).

Ce type d'espace devra répondre aux besoins, partiellement communs, de trois catégories d'utilisateurs :

- Les indépendants, les créateurs d'activités nouvelles ;
- Les télétravailleurs ;
- Les télé-étudiants.

L'aménagement et l'équipement comprendront nécessairement :

- Un parking pour voitures et vélos ;
- Un local communautaire convivial ;
- Des locaux individuels ou pour petits groupes ;
- Une ligne téléphonique et une connexion Internet performantes (par fibre optique) ;
- Une insonorisation efficace des pièces de travail ;
- Du matériel et des fournitures de bureau ;
- Des lieux de rangement sécurisés ;
- Un coin cuisine et des sanitaires.

Son occupation sera payante. Le prix sera modulé selon le statut de l'occupant, la durée d'occupation, les services utilisés.

Le développement du projet se fera en prenant en compte l'existence et l'expérience d'autres espaces de coworking de la sous-région, à Saint-Léger, Arlon, Rossignol et Neufchâteau, et après enquête de pertinence auprès des publics visés

Selon les besoins avérés, il pourra être doté de fonctionnalités supplémentaires – ateliers partagés, fablab (laboratoire de fabrication) – et accueillir des services hybrides (salle de réunion, jardin partagé, boutique partagée, café, épicerie, ressourcerie, etc.).

L'étude de faisabilité et, le cas échéant, la promotion et l'évaluation des tiers-lieux seront confiées à l'ADL.

La promotion, l'animation et la gestion du/des espaces de coworking devront faire l'objet d'un soin tout particulier, car elles seront des facteurs majeurs de réussite du projet.

### 2. Justification du projet

Malgré l'importance et la solidité de son tissu économique, le territoire est en déficit d'indépendants et de création d'entreprises. Pareil projet doit donc stimuler et faciliter l'expérimentation et le démarrage d'activités de service nouvelles pour les porteurs de projets

qui ne disposent pas de l'espace ou de l'équipement nécessaire à leur domicile, ou qui désirent travailler dans un contexte collaboratif. Il constituera aussi une solution concrète pour les indépendants en activité qui souhaitent rompre leur solitude, avoir une distinction physique entre domicile et lieu de travail

Une autre justification s'est imposée au cours de l'année 2020. La crise liée à la pandémie du virus covid-19 a accéléré et inscrit dans les habitudes des employeurs – privés et publics – et des employés la pratique du télétravail, dont les avantages sont enfin reconnus et vantés. Nul doute que le télétravail sera une réalité majeure de l'organisation sociale de demain.

Cas particulier, le télétravail frontalier est objet de négociation actuellement entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Il est question d'autoriser les travailleurs frontaliers à prester jusqu'à 59 jours annuellement en-dehors du Grand-Duché (en télétravail à domicile ou dans des tiers-lieux).

Le télé-enseignement – ou la télé-étude, selon le point de vue – est aussi devenu une composante du cursus scolaire. Il est également plausible que l'enseignement de demain y recourra partiellement.

Mais tous les travailleurs et tous les étudiants ne sont pas égaux devant le télétravail ou le télé-enseignement. Tous ne jouissent pas de l'équipement, de l'espace, de la tranquillité et du confort indispensables à la maison. Ces tiers-lieux permettront aux « télé-démunis » de travailler et suivre des cours dans un environnement de qualité et avec un équipement performant.

En outre, ces espaces de coworking pourraient donner naissance à des activités de support – maintenance, conciergerie, restauration – propres à enrichir le tissu économique local.

Et, d'une manière générale, ils réduiront le risque de voir le territoire se muer en commune-dortoir.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.*
- *Nombreux manquements ne permettant pas de réduire l'emprise de la voiture pour les déplacements en favorisant les alternatives solutions partagées).*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte.*
- *Peu d'implication coopérative dans l'économie. Le maintien d'emploi local pour les jeunes est une autre préoccupation forte.*

**Le caractère rural du projet** tient, d'une part, en la volonté de circonscrire les effets de l'isolement, davantage fréquent en zone rurale qu'en zone urbaine et, d'autre part, en l'intention de configurer des tiers-lieux répondant aux spécificités et contraintes du monde rural.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires » et plus précisément les objectifs spécifiques suivants :

- *« Un territoire qui crée des solutions « co » (-working, -voiturage), en appui à l'emploi local et frontalier », par la variété d'utilisateurs professionnels qu'accueilleront ces tiers-lieux et les divers besoins qu'ils rencontreront ;*
- *« Un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique », par l'appui que ces tiers-lieux, situés dans des villages, apporteront à la vocation économique de la commune ;*

- « Un territoire qui investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale », par la publicité qui sera faite de ces lieux, de ses occupants, des activités qui y verront le jour.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Vance – Aménagement du presbytère et du terrain adjacent en maison et espace multiservices (PM-1-1) ;
- Réseau social local (PI-1-2) ;
- Salon de l'économie et des entreprises locales (PI-2-3).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable  | Social et culturel | Environnement | Économique |
|--|--------------------|---------------|------------|
| <p>Le projet a un impact important en matière sociale et culturelle, car, d'une part, il vise à inclure dans la nouvelle organisation du travail et de l'enseignement des personnes qui en sont éloignées par défaut d'équipement ou d'espace, et, d'autre part, il permet les échanges et la collaboration entre indépendants isolés.</p> <p>L'impact est tout aussi sensible en matière économique. En effet, le projet doit permettre à des porteurs de projets de se lancer sans devoir investir dans des aménagements, équipements, acquisitions de bâtiments coûteux. Il peut aussi être à l'origine de création de projets collaboratifs et d'activités de service en aval.</p> <p>Le projet aura aussi un impact, plus léger, en matière environnementale, par les choix posés de construction et aménagement (isolation, autonomie énergétique, etc.), ainsi que par la contribution à la réduction des déplacements motorisés des étudiants et télétravailleurs.</p> | +++                | ++            | +++        |

#### 5. Localisation

- À déterminer. Potentiellement en plusieurs endroits, en fonction des opportunités. Une accroche possible, mais non prioritaire, avec le Presbytère de Vance (Fiche-projet PM-1-1).

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune et Agence de Développement local.
- Parties prenantes : CLDR, entreprises et écoles secondaires et supérieures (du territoire et hors-territoire), indépendants locaux.

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Action matérielle de lot 2.
  - Évolution de la législation sur le télétravail, l'enseignement à distance, le télétravail frontalier.
  - Résultats opérationnels des tiers-lieux existants dans la sous-région.
  - Résultats d'une enquête auprès des publics visés.
- **État du dossier**
  - Fiche-projet PCDR.
- **Programme des travaux**
  - À établir.
- **Planification**
  - A définir.
- **Démarches administratives à réaliser**
  - A définir.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Animation et publicité du lieu.
  - Tarifs d'occupation et Règlement d'Ordre Intérieur des tiers-lieux.

## 8. Estimation globale du coût

- A définir ultérieurement : frais d'acquisition ou construction, frais d'aménagement et équipement, frais de promotion, d'animation, de maintenance et d'entretien.
- Projet rémunérateur :  oui  non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur                             | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Enquête préalable auprès des utilisateurs potentiels | 1            | Commune / ADL          |
| Affectation et équipement d'espaces de coworking     | 2            |                        |

**Indicateurs de résultat**

| <b>Intitulé de l'indicateur</b>   | <b>Valeur cible</b>  | <b>Source de vérification</b> |
|---|--|-------------------------------|
| Nombre d'occupants des diverses catégories (indépendants, télétravailleurs, télé-étudiants) / an<br>Nombre de jours d'occupation<br>Bénéfices générés | 10 indépendants / 10 télétravailleurs / 10 télé-étudiants<br>15/mois<br>À déterminer | Commune / ADL                 |



## Fiche-projet / PM-2-3 / Etalle – aménagement des abords de la Semois

### 1. Description du projet

Le projet comporte deux volets, interconnectés.

Il s'agit d'une part de créer une passerelle enjambant la Semois, réservée aux déplacements doux, parallèle au pont de la rue du Moulin sur la N83, au sud de celui-ci. Elle permet de relier le centre d'Etalle au quartier de Lenclos.

Il s'agit d'autre part d'aménager les abords de la rivière à proximité de cette passerelle, entre le pont, le centre sportif communal et au-delà de celui-ci.

Les contours de ce projet devront être précisés grâce à l'élaboration du Master plan d'aménagement du cœur d'Etalle (projet immatériel de Lot 1) afin de s'inscrire dans un cadre plus global de réflexion, incluant la spatialisation des fonctions, la mobilité, etc.

Plusieurs principes issus du processus de consultation sont toutefois déjà arrêtés. Ainsi, ce projet devra-t-il au minimum permettre de :

- Stimuler et sécuriser les déplacements doux entre les différents quartiers d'Etalle et faciliter l'accès aux fonctions de l'endroit (centre sportif, école, plaine de jeux, espace multisports, future Maison rurale, cercle Saint-Blaise, etc.) ;
- Mettre en valeur la Semois, la rendre accessible, la débarrasser de ses déchets ;
- Intégrer, enterrer ou déplacer les bulles à verre ;
- Végétaliser les lieux, éventuellement accueillir un jardin ou un verger partagé ;
- Augmenter la convivialité, favoriser la rencontre ;
- Ajouter une dimension artistique, par exemple par la création d'un sentier de l'art, en lien avec la future Maison rurale.

Lorsque ces principes auront été intégrés dans le Masterplan du cœur d'Etalle, celui-ci incluant un processus participatif, les travaux seront étudiés techniquement puis réalisés en collaboration étroite avec l'ensemble des parties prenantes (SPW-gestion du cours d'eau, Contrat de rivière, centre sportif, acteurs culturels, école...).

### 2. Justification du projet

Aujourd'hui, les piétons et autres usagers lents n'ont d'autre choix que d'emprunter le pont enjambant la Semois sur la N83 pour se déplacer entre le centre d'Etalle et les villages de l'est de la commune (quartier de l'Enclos, Vance, Sivry, Chantemelle). S'il est éclairé et dispose de trottoirs, cet ouvrage n'accueille pas de piste cyclable. Le trafic important de voitures et de camions qui l'empruntent génère par ailleurs un sentiment d'insécurité pour les déplacements doux et rend ceux-ci peu agréables.

La passerelle à créer offrira une solution réservée aux usagers lents afin d'augmenter la sécurité et le caractère agréable de leurs déplacements. Reliant le quartier de l'Enclos à la rue des Ecoles, elle permettra à ces usagers d'arriver directement dans l'espace où se trouvent nombre de fonctions publiques (centre sportif, école, plaine de jeux, espace multisports, future Maison rurale et ses abords, cercle Saint-Blaise, etc.) puis, de là, de rejoindre, toujours par la rue des Ecoles, les autres rues et quartiers d'Etalle.

Plus globalement, elle représente un maillon important du réseau de voies lentes à l'échelle communale reliant le chef-lieu communal et les villages (voir le projet « Création d'un maillage de voies lentes – projet matériel de lot 1).

Le projet vise aussi à mettre en valeur la Semois et ses abords aux alentours de cette passerelle, depuis le pont de la rue du Moulin jusqu'au centre sportif et à la prairie située au sud de ce dernier.

Comme à de nombreux endroits sur la commune, la Semois y est en effet « enfermée » entre deux hautes berges, comme cachée au regard, sans connexion aucune avec le village. Comme tout « trou », elle a parfois tendance à servir de décharge sauvage. Ses berges sont envahies par une végétation peu intéressante formée de plantes nitrophiles comme l'ortie.

Ses abords sont fortement minéralisés, peu verdurisés, accueillant des places de parking le long de la rue des Ecoles ou les alentours macadamisés du centre sportif. Des bulles à verre achèvent de donner à l'endroit un statut de lieu à l'écart, pourtant à quelques mètres seulement d'une vie riche faite de sport, d'enseignement, de vie associative et, plus tard, de culture.

Les habitants ont souhaité se réapproprier la rivière, ses abords, pour qu'elle ne soit plus une zone « au bout » du village, mais qu'elle fasse véritablement partie de la vie de celui-ci, qu'elle serve de lieu de rencontre, de ressourcement, de découverte.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *Aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité*
- *Nombreux manquements ne permettant pas de réduire l'emprise de la voiture pour les déplacements en favorisant les alternatives.*
- *Diverses lacunes au niveau des infrastructures de déplacement.*
- *Importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie.*
- *La qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes. Des craintes sont exprimées sur les risques de disparition du patrimoine immatériel.*
- *Absence d'outil prospectif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire.*
- *Aménagements considérés comme incohérents ou non aboutis, des sites à potentiel non utilisé.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement à la volonté, d'une part, de favoriser les déplacements lents sécurisés entre quartiers et villages d'une commune rurale et, d'autre part, de se réapproprier la rivière et ses abords au profit de la vie communautaire.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et plus précisément trois objectifs spécifiques qui en découlent :

- *« un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes » en créant, grâce à la nouvelle passerelle, un itinéraire de qualité et sécurisé pour les usagers lents souhaitant relier Etalle, ses quartiers et ses villages ;*
- *« un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » en faisant de la Semois et de ses abords un endroit propice à la rencontre, à la convivialité, à la découverte, à la mise en œuvre de projets collectifs ;*
- *« un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) » en envisageant la création d'un sentier de l'art à cet endroit, en relation avec la future Maison rurale.*

Il soutient aussi l'objectif général « un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté » grâce à l'objectif spécifique « un territoire qui rend plus visibles et accessibles ses richesses naturelles, dont la Semois, au bénéfice des habitants et des touristes » car l'essence même d'une partie du projet est précisément de rendre plus visible et accessible la rivière.

Il s'appuie aussi particulièrement sur deux objectifs de moyens :

- « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements » ;
- « un territoire qui met en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers) en impliquant nombre d'acteurs et organismes dans sa réalisation.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1) ;
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Création d'une Maison rurale et de ses abords (PM-2-4) ;
- Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-5) ;
- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6) ;
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable   | Social et culturel | Environnement | Économique |
|---|--------------------|---------------|------------|
| <p>Le projet a un impact positif important sur la vie sociale du village d'Etalle et, plus largement de la commune, en faisant des abords de la Semois un espace davantage orienté vers la rencontre, la convivialité et la découverte. La passerelle jouera pour sa part un rôle de rapprochement entre différents quartiers et villages, en favorisant les déplacements doux.</p> <p>Il a un impact positif sur l'environnement, en cherchant à améliorer la qualité écologique de la Semois et de ses abords et en amenant davantage de « verdure » dans le périmètre concerné mais aussi en stimulant les déplacements alternatifs à la voiture grâce à la passerelle.</p> <p>Il n'a par contre pas d'impact économique immédiat même s'il contribue à renforcer l'attractivité d'Etalle et donc, indirectement, son potentiel touristique.</p> | +++                | +++           | +          |

#### 5. Localisation et statut

- Localisation : abords de la Semois à Etalle, depuis le pont de la rue du Moulin sur la N83 jusqu'au centre sportif et à la parcelle au sud de celui-ci.
- Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural pour la rue des Ecoles, zone de loisirs pour le centre sportif et la parcelle au sud de celui-ci, zone agricole

pour les prairies situées de l'autre côté de la Semois, là où devra aboutir la passerelle.

- Statut de propriété : propriétés communales majoritairement + gestion régionale du cours d'eau et de ses berges. Terrains privés où aboutira la passerelle du côté de Lenclos.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : le SPW-gestion des cours d'eau, le Contrat de rivière, l'école communale, le centre sportif communal, la future maison rurale, les riverains, la CLDR.

## 7. Programme de réalisation

### ▪ **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Projet matériel du Lot 2 ;

- Projet demandant la réalisation préalable du Masterplan d'Etalle. Projet complexe demandant l'intervention coordonnée de nombre d'organismes, ainsi que l'acquisition préalable d'une partie de parcelle privée pour la passerelle (ou autre droit de longue durée).

### ▪ **État du dossier**

- Stade de l'idée, des grands principes d'aménagement.

### ▪ **Programme des travaux**

- À déterminer.

### ▪ **Planification**

- Projet du lot 2 (2025-2028)

### ▪ **Démarches administratives à réaliser**

- Obtention des subventions ;
- Acquisition d'une partie de parcelle privée préalable à la construction de la passerelle ;
- Sollicitation des permis nécessaires après étude des travaux ;
- Convention faisabilité, avec comité d'accompagnement à mettre en place ;

### ▪ **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Entretien régulier de la voirie, de la rivière, des équipements, des aménagements par les gestionnaires concernés suivant un plan d'entretien préalablement établi, fixant les actions et périmètres précis à charge de chacun.

8. Estimation globale du coût

- À déterminer.
- Sources : développement rural + budget propre du SPW-cours d'eau
- Projet rémunérateur :  oui  non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur                        | Valeur cible | Source de vérification     |
|---|--------------|----------------------------|
| Nombre de passerelles créées                    | 1            | Commune                    |
| Surface totale aménagée aux abords de la Semois | A définir    | Commune (plan des travaux) |
| Nombre d'aires de convivialité créées           | A définir    | Commune (plan des travaux) |
| Nombre de sentiers de l'art créés               | 1            | Commune                    |
| Nombre d'arbres, linéaire de haies implantés    | A définir    | Commune (plan des travaux) |

**Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Nombre d'utilisateurs en moyenne par jour utilisant la passerelle, un an après la fin des travaux   | 100          | Commune (comptage)     |
| Nombre de personnes différentes participant chaque année aux actions collectives mises en place (à définir : sentier de l'art, potager et/ou verger partagé...) | 50           | Commune (comptage)     |



## Fiche-projet / PM-2-4/ Création d'une Maison rurale et ses abords

### Espace culturel et artistique modulable & Sentier de l'Art

#### 1. Description du projet

Le projet consiste en la création, l'aménagement et l'équipement d'un espace polyvalent et modulable, destiné à accueillir, tout à la fois, des activités de trois natures connexes : culturelles, artistiques<sup>264</sup>, associatives.

Pourront être organisés dans cet espace des spectacles de qualité selon les normes en vigueur (jauge & acoustique). L'équipement comprendra nécessairement une scène et des gradins mobiles, des coulisses, une régie, divers matériels (d'éclairage, de projection, de sonorisation, de décor, etc.), un lieu de stockage.

Y seront programmés des spectacles locaux (écoles, groupes d'amateurs) et des spectacles grand public.

S'y tiendront également des activités régulières d'enseignement, formation, expression et création artistiques dans de multiples disciplines (arts de la scène, arts graphiques).

Cet espace viendra en appui à la « Maison des associations », que la Commune pense installer dans le Cercle Saint-Blaise, par la mise à disposition de locaux supplémentaires, pour des réunions de grande taille, des animations particulières, l'entreposage et la mise à disposition de matériel.

Il fera l'objet d'une construction neuve, dont les caractéristiques de la partie spécifiquement réservée à l'exercice de la culture seront déterminées avec des professionnels de ce secteur – en particulier le CCRT et les services culturels de la FWB.

Cet espace sera installé à Étalle, dans un lieu encore à déterminer précisément. Il constituera une importante polarité du village et de la commune. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite. On visera un taux d'occupation élevé (nombre d'espaces occupés/jour et nombre de participants/activité).

Il fera fonction de « centre culturel » au sens large de l'expression : fédérateur et centralisateur des énergies et des talents culturels du territoire.

Sa centralité sera en outre marquée par un « **Sentier de l'Art** », qui le renseignera et y conduira au départ de tous les villages de la commune, autant que faire se peut par le réseau de voies lentes en cours de création. La pratique de l'art sera ainsi inscrite autour du bâtiment et sur le bâtiment. Les formes mêmes de ce « Sentier » restent à définir. Globalement, il consistera en un parcours dont les balises seront constituées d'objets artistiques.

Au niveau de la sous-région (Gaume), cette infrastructure servira les projets de programmation, d'animation et de développement du CCRT, puisqu'Étalle fait formellement partie de son territoire d'action<sup>265</sup>. Une complémentarité sera recherchée avec les projets d'infrastructures à vocation culturelle des communes voisines (Habay, Virton, Saint-Léger).

---

<sup>264</sup> La **Culture** désigne la citoyenneté, éveil des esprits, des consciences, etc. quand **l'Art** désigne l'artiste et son œuvre, la « production » culturelle – Rencontre avec le Directeur du CCRT (02/09/2019)

<sup>265</sup> Contrat-programme 2018-2023 du CCRT.

(La gestion de l'occupation, l'animation, la promotion et l'accessibilité de cet espace sont développées dans la fiche-projet « Coordination et mobilité associatives et culturelles ».)

## 2. Justification du projet

Ce projet se justifie par un manque, par un besoin, par une demande et par une ambition.

**Le manque :** le territoire ne dispose d'aucun espace approprié à l'organisation de spectacles et de représentations culturels et artistiques (devant public). En tiennent lieu depuis toujours des salles de village ou des buvettes de football à la configuration, l'équipement et l'acoustique inadaptés. Plusieurs groupes culturels (troupes de théâtre) ont d'ailleurs choisi de quitter la commune pour répéter et se produire ailleurs.

La sous-région n'est pas beaucoup plus riche qu'Étalle en infrastructures culturelles d'une certaine taille. À une proximité raisonnable ne se trouve que l'espace du Centre culturel de Rossignol-Tintigny<sup>266</sup>, mais qui ne correspond plus aux normes actuelles de production de spectacle. (Plus loin, sont le ROx, à Rouvroy, et la Maison de la Culture, à Arlon, deux très grandes salles culturelles surtout appropriées à des programmations grand public.)

**Le besoin :** d'une part, la population d'Étalle est jeune, éduquée, en croissance continue. De plus en plus d'enfants ont des loisirs de nature culturelle. De plus en plus d'habitants veulent ce type de loisir pour leurs enfants et pour eux-mêmes. D'autre part, les activités culturelles traditionnelles – musique, théâtre – conservent dans nombre de villages leur vitalité d'antan. La Commune a consenti d'indéniables efforts en matière d'équipement et d'animation culturels (Service d'éveil artistique, soutien aux acteurs, convention avec le CCRT, extension de la bibliothèque, Grenier du peintre, etc.), mais elle est arrivée au bout de ce qu'elle peut en la matière, avec les bâtiments et les ressources propres dont elle dispose.

**La demande :** consécutive à ce manque et à ces besoins, elle est unanime, fédère élus, citoyens (en réunions de consultation du PCDR), groupes et acteurs culturels locaux, et porte explicitement sur la création d'un espace à vocation culturelle modulable et central dans le territoire.

**L'ambition :** faute d'espace idoine d'apprentissage, de répétition, de production, les talents culturels locaux, principalement ceux en herbe, ne peuvent grandir, s'affirmer dans toute leur plénitude. Il semble ainsi qu'Étalle dispose d'un « important terreau musical et pictural<sup>267</sup> » qui ne demande qu'à se révéler au grand jour.

**On ajoutera** que la vie présente dans cet espace, la variété des utilisateurs et des publics qui s'y croiseront, seront de nature à renforcer la mixité sociale du territoire, actuellement mise sous pression.

### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.*
- *Manquements ne permettant pas aux jeunes et aux personnes âgées de trouver complètement leur place à Étalle.*
- *Faiblesses culturelles, relevant surtout d'un manque de coordination de l'existant et de l'absence d'une infrastructure adaptée, ne permettent pas à la vie sociale de s'exprimer pleinement dans toutes ses dimensions.*

<sup>266</sup> Le public du CCRT est constitué à hauteur de 30% d'habitants d'Étalle. Rencontre avec le Directeur du CCRT (02/09/2019).

<sup>267</sup> Rencontre avec le Directeur du CCRT (02/09/2019).

**Le caractère rural du projet** tient à la persistance, dans l'espace rural, de formes traditionnelles d'activités artistiques (harmonies, fanfares, théâtre), à préserver, à la modification progressive de la structure de la population (nouveaux arrivants, nouveaux besoins) et à la rareté des espaces spécifiquement dévolus aux pratiques culturelles.

### 3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « Un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et très précisément cet objectif spécifique : « Un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) », par la réponse directe, concrète, complète qu'il y apporte.

Il rencontre aussi, dans une mesure moindre, cet autre objectif spécifique : « Un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes », puisque la Maison rurale projetée devra idéalement être accessible, de manière sécurisée, autrement que par la voiture, à partir de divers endroits du territoire.

Par ailleurs, il participera à l'atteinte de l'objectif transversal du PCDR « Un territoire qui stimule et facilite l'investissement de tous dans les projets de développement territorial », par le rôle actif qu'il permettra aux diverses générations d'habitants d'Etalle de tenir dans l'animation du territoire.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1) ;
- Réseau social local (PI-1-2) ;
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6).
- Création d'un atelier rural filière bois (PM-3-18).

### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable  | Social et culturel | Environnement | Économique |
|--|--------------------|---------------|------------|
| <p>Le principal impact attendu, positif, concerne la dimension socio-culturelle du développement durable et local. Le projet permettra une multiplication des activités culturelles et artistiques dans la sous-région, favorisera l'émergence de talents, provoquera la rencontre, les échanges, les collaborations entre disciplines et acteurs.</p> <p>L'impact en matière environnementale sera <i>a priori</i> limité au choix des matériaux de construction et des sources d'énergie employées pour le chauffage, l'éclairage, etc.</p> <p>L'impact sur l'économie locale sera neutre.</p> | +++                | +             | 0          |

## 5. Localisation

- Dans le village d'Étalle – à définir précisément dans le cadre du masterplan du centre d'Étalle.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : la Commune.
- Parties prenantes : CLDR, CCRT, tissu culturel existant (artistes, associations).

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Action matérielle de lot 2.
  - Implantation de la nouvelle école primaire et organisation des cheminements dans la zone concernée.
- **État du dossier**
  - Stade de l'intention. Contacts en cours avec le CCRT pour la détermination des critères techniques (jauge, acoustique, équipement, etc.).
- **Programme des travaux**
  - A définir.
- **Planification**
  - A définir. Après la construction de la nouvelle école primaire.
- **Démarches administratives à réaliser**
  - À définir.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Service de gestion à créer.
  - Règles et tarifs d'occupation de l'espace.

## 8. Estimation globale du coût

- A définir ultérieurement.
- Projet rémunérateur (location d'espaces et billetterie.) :  oui  non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur                       | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Existence d'une Maison rurale et de ses abords | 1            | Commune                |

**Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur                                   | Valeur cible  | Source de vérification |
|--|---------------|------------------------|
| Nombre d'usagers des locaux et espaces de la Maison rurale | 140 / semaine | Commune (comptage)     |
| Nombre de spectacles – représentations organisés           | 30 / an       |                        |
| Nombre de spectateurs                                      | 600 / an      |                        |



## Fiche-projet / PM-2-5 / Etalle - aménagement du cœur de village

### 1. Description du projet

Le projet consiste en le réaménagement, la réorganisation complète de la rue du Moulin à Etalle, entre ses deux extrémités que sont les ronds-points de Lenclos et du contournement. Le réaménagement de la place devant l'église, qui se trouve en bordure de la rue du Moulin, est inclus dans ce projet.

Les contours précis de celui-ci ne sont pas encore connus. Ils seront étudiés dans le cadre du projet immatériel de lot 1 « Master plan d'aménagement du cœur d'Etalle » afin de s'inscrire dans une réflexion plus large, plus globale, incluant la spatialisation des fonctions, la mobilité, etc.

Plusieurs principes issus du processus de consultation sont toutefois déjà arrêtés. Ainsi, l'aménagement du cœur de village devra-t-il :

- Réduire la place de la voiture ;
- Améliorer la sécurité routière ;
- Favoriser les déplacements doux (exemples : trottoirs plus larges, adaptés PMR, bande de circulation pour vélos) ;
- Mettre en valeur les commerces et l'HoReCa (accès plus aisé, terrasses par endroits) ;
- Gérer intelligemment les places de parking, en assurer un marquage précis ;
- Amener davantage de convivialité (bancs, aires de rencontre) ;
- Améliorer le cadre esthétique (plantations d'arbres et haies, gestion de l'éclairage public).

Lorsque ces principes auront été intégrés dans le Masterplan du cœur d'Etalle, celui-ci incluant un processus participatif, les travaux seront étudiés techniquement puis réalisés en collaboration étroite avec le gestionnaire de la voirie (SPW) mais aussi avec les gestionnaires d'impétrants afin de profiter des travaux pour moderniser ou adapter les réseaux (eau, égouttage, électricité, téléphonie...).

Ces travaux pourront aussi représenter l'opportunité de créer un réseau de chaleur dans le centre du village, en posant les conduites reliant les diverses consommateurs, publics et privés, intéressés (voir projet matériel de lot 3 « PAEDC – réalisation des projets »)

### 2. Justification du projet

La rue du Moulin constitue le cœur du village d'Etalle et, plus largement, de la commune. Le long de cette artère historique, qui s'étire sur environ 1.100 mètres, se succèdent en effet nombre de bâtiments à vocation publique (administration communale, CPAS, services culturels, salles communales, Syndicat d'initiative, bureau de poste, église...), de commerces et services de proximité, sans oublier l'Horeca.

Etant une portion de la N83 reliant Arlon à Florenville, elle est aussi un axe important emprunté par nombre de véhicules en transit au sein de la Gaume, entre autres vers et depuis le Grand-Duché de Luxembourg. Même s'il a permis d'améliorer la situation, le contournement ouest d'Etalle n'a soulagé que partiellement cette rue du trafic de direction générale est-ouest.

Ce trafic important, outre qu'il engendrera des risques d'accident, ne laisse que peu de place aux modes de déplacement doux (vélo) d'autant qu'aucun espace ne leur est réservé spécifiquement. Ces déplacements y sont pour l'heure difficiles et dangereux.

A ce constat s'ajoutent des trottoirs souvent étroits et non adaptés partout aux PMR, une présence forte du parking automobile au détriment des déplacements piétons ainsi que l'absence de zones de convivialité et de verdure.

Bref, cet axe est, pour les habitants, trop voué aux déplacements automobiles. Il ne joue pas pleinement son rôle de cœur multifonctionnel du village et de la commune, mixant les modes de déplacements, favorisant les rencontres et la convivialité, mettant en valeur les commerces et l'HoReCa, offrant un cadre esthétique et sécurisant aux usagers et habitants.

C'est pour remédier à ces constats qu'il est prévu de remodeler complètement cet axe, en y incluant la place devant l'église, elle aussi vouée entièrement à la voiture par le parking public qu'elle accueille.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales d'une part, les problèmes en matière de sécurité routière et de mobilité d'autre part.*
- *Aménagement des cœurs de village, à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité.*
- *Multiplés problèmes de sécurité routière.*
- *Nombreux manquements ne permettant pas de réduire l'emprise de la voiture pour les déplacements en favorisant les alternatives (transports en commun, déplacements doux, solutions partagées).*
- *Diverses lacunes au niveau des infrastructures de déplacement ont aussi été relevées.*
- *Craintes ou lacunes concernant les services de proximité et leur avenir.*
- *Importance que les habitants accordent à la qualité de leur cadre de vie.*
- *Qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes. Des craintes sont exprimées sur les risques de disparition du patrimoine immatériel.*
- *Absence d'outil prospectif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire.*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte, basée sur la consommation locale et directe.*
- *Faiblesses et menaces concernant ainsi l'avenir des commerces d'Etalle.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement en la volonté de transformation de cet axe dans l'objectif qu'il joue davantage le rôle de cœur multifonctionnel d'un village et d'une commune rurale, en laissant moins de place au trafic automobile de transit.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accueillir 8000 habitants » et plus précisément l'objectif spécifique « un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » car la finalité de l'aménagement de l'espace public de cette rue est que celle-ci soit plus propice qu'aujourd'hui à la rencontre et à la convivialité et qu'elle joue davantage son rôle de cœur multifonctionnel au bénéfice des habitants, dans la diversité de leurs profils et de leurs modes de déplacement.

Il contribue aussi à l'atteinte de deux autres objectifs spécifiques :

- « un territoire qui interconnecte les lieux d'habitat et d'activité par des voies lentes », en donnant une véritable place aux usagers lents au sein de cet axe important, central dans la commune ;
- « un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ de produits locaux », dans la mesure où il vise aussi à offrir un « devant de porte » plus adapté, plus agréable aux commerces et services locaux ;

Il s'appuie aussi particulièrement sur deux objectifs de moyens :

- « un territoire qui soigne l'intégration paysagère et la sécurité routière de ses aménagements » qui sont l'essence même du projet ;
- « un territoire qui met en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers) car il demande l'intervention étroite du gestionnaire de la voirie et des autres gestionnaires d'impétrants.

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1) ;
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3) ;
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2) ;
- Etalle – aménagement des abords de la Semois (PM-2-3) ;
- Création d'une Maison rurale et de ses abords (PM-2-4) ;
- Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise (PM-2-6) ;
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable  | Social et culturel | Environnement | Économique |
|--|--------------------|---------------|------------|
| <p>Le projet a un impact positif important sur la vie sociale du village d'Etalle et, plus largement de la commune, en faisant de cet axe routier un véritable cœur multifonctionnel, mixant les publics, suscitant la rencontre, renforçant la convivialité.</p> <p>Il a un impact positif sur le pilier environnement en réduisant la place de la voiture et en favorisant les déplacements alternatifs (à pied, à vélo...). L'apport de davantage de nature dans les aménagements contribue aussi à cet effet environnemental positif.</p> <p>Il apporte aussi un bénéfice au tissu économique local en lui offrant un cadre plus propice à son développement et à l'accueil des clients.</p> | +++                | +++           | ++         |

#### 5. Localisation et statut

- Localisation : Rue du Moulin à Etalle entre les deux ronds-points.
- Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural.
- Statut de propriété : statut régional de la voirie. A étudier pour les abords de celle-ci.

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : le SPW, les gestionnaires d'impétrants, les riverains, les commerçants, la CLDR.

## 7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Projet matériel du Lot 2 ;
  - Projet demandant la réalisation préalable du Masterplan d'Etalle. Projet complexe demandant l'intervention coordonnée de nombre d'organismes.
- **État du dossier**
  - Stade de l'idée, des grands principes d'aménagement.
- **Programme des travaux**
  - À déterminer.
- **Planification**
  - Projet du lot 2 (2025-2028)
- **Démarches administratives à réaliser**
  - Obtention des subventions ;
  - Convention avec le SPW-DGO1, inscription dans le plan Infrastructures
  - Sollicitation des permis nécessaires après étude des travaux ;
  - Convention de-faisabilité, avec comité d'accompagnement à mettre en place.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Accord entre la Commune et les gestionnaires de la voirie et des impétrants définissant précisément la localisation des équipements dont l'entretien incombe à chacun.
  - Entretien régulier de la voirie, des équipements, des aménagements par les gestionnaires concernés, suivant l'accord conclu.

## 8. Estimation globale du coût

- À déterminer.
- Sources : développement rural pour ce qui concerne les propriétés communales + budget propre du SPW-routes et des gestionnaires d'impétrants
- Projet rémunérateur :  oui  non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur                          | Valeur cible | Source de vérification     |
|---|--------------|----------------------------|
| Nombre de rues réaménagées                        | 1            | Commune                    |
| Surface totale réaménagée                         | A définir    | Commune (plan des travaux) |
| Surface totale réservée aux piétons et modes doux | A définir    | Commune (plan des travaux) |
| Nombre d'aires de convivialité créées             | A définir    | Commune (plan des travaux) |
| Nombre d'arbres, linéaire de haies implantés      | A définir    | Commune (plan des travaux) |

**Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Nombre d'usagers non motorisés utilisant la voirie en moyenne par jour, un an après la fin des travaux | 200          | Commune (comptage)     |



## Fiche-projet / PM-2-6 / Etalle – création d'une Maison des Associations dans le Cercle Saint-Blaise

### 1. Description du projet

Le projet consiste en la transformation du Cercle Saint-Blaise à Etalle en « Maison des Associations ». Cela demande, d'une part, d'intervenir sur le bâtiment pour le rafraîchir et l'améliorer et, d'autre part, de le gérer et l'animer à cette fin.

Sont ainsi au minimum à prévoir des travaux d'amélioration énergétique (isolation, système de chauffage, nouveaux châssis), la rénovation complète des sanitaires, l'accès à la salle de réception de l'étage par les personnes à mobilité réduite, grâce à un ascenseur ou un système équivalent, le rafraîchissement, l'embellissement et la mise aux normes de l'ensemble des locaux ainsi que l'aménagement d'abords agréables à l'arrière du bâtiment.

Ensuite, celui-ci sera géré de manière à jouer pleinement son rôle de « Maison des Associations », c'est-à-dire être un lieu mis à la disposition de l'ensemble des associations du village et, plus largement, de la commune, pour qu'elles puissent y tenir leurs réunions, organiser certains de leurs événements (ateliers, conférences, formations, expositions, repas...) mais aussi se rencontrer afin d'aborder des questions et problématiques qu'elles partagent voire envisager l'organisation d'activités conjointes.

Cette mission de gestion et d'animation sera prise en charge par le service permanent de la coordination de la vie associative, culturelle et artistique dans le cadre de ses missions en faveur du tissu associatif (voir projet spécifique).

Le Cercle gardera aussi sa fonction de salle de réception pour événements privés.

Les contours de ce projet devront être précisés grâce à l'élaboration du Masterplan du cœur d'Etalle (projet immatériel de Lot 1) afin de s'inscrire dans un cadre plus global de réflexion, incluant la spatialisation des fonctions, la mobilité, etc., cadre défini grâce à un processus participatif. Les travaux seront ensuite étudiés techniquement puis réalisés.

En parallèle, une réflexion sera menée, en concertation avec le Comité de gestion actuel et en impliquant le monde associatif, sur les modalités de gestion future et d'animation de la « Maison des Associations », sous l'égide du futur service de coordination de la vie associative, culturelle et artistique.

### 2. Justification du projet

Le Cercle Saint-Blaise, situé dans le centre d'Etalle, au cœur du périmètre regroupant la plupart des fonctions publiques du village, est une propriété paroissiale. Sa gestion est assurée par un Comité regroupant des habitants. Depuis 2017, la Commune en dispose grâce à un droit d'emphytéose de 50 années, ce qui lui a permis de réaliser sur fonds propres, cet été 2020, la rénovation complète de la toiture afin de garantir la pérennité du bâtiment.

Celui-ci regroupe aujourd'hui divers locaux :

- Une petite salle avec bar où se tiennent diverses réunions, dont des cours agricoles ;
- Plusieurs pièces utilisées comme réfectoire par les élèves de l'école communale proche ;
- Un local abritant le club des jeunes ;
- Une salle réservée aux activités du club des 3X20 d'Etalle ;

- Un bloc de sanitaires ;
- A l'étage, une vaste salle de réception, avec cuisine professionnelle, accueillant des événements publics mais aussi des fêtes privées ;
- Enfin, un logement en location occupe une partie du bâtiment.

Si certains de ces locaux, comme la salle de réception de l'étage et la salle de réunion du rez-de-chaussée, sont en bon état général, ce n'est pas le cas des autres parties du bâtiment (sanitaires compris), qui ne répondent pas aux normes de confort et énergétiques actuelles.

Par ailleurs, une des principales faiblesses du bâtiment est l'inaccessibilité de la salle de réception de l'étage pour les personnes à mobilité réduite. Celle-ci n'est en effet accessible que par deux escaliers, dont un escalier métallique extérieur d'évacuation. L'intention est toutefois de conserver cette fonction de salle de réception puisqu'elle est la seule de ce type au sein du village d'Etalle.

Plus généralement, la volonté est de profiter des travaux d'amélioration envisagés pour transformer ce bâtiment en « Maison des associations », partant du constat que nombre d'associations du territoire ne disposent pas de salles, de locaux propres.

Mais, plus que de simplement mettre des locaux à disposition pour leurs activités, l'intention est de soutenir la riche dynamique associative d'Etalle en faisant en sorte que ces lieux, sous la houlette du futur service permanent de la coordination de la vie associative, culturelle et artistique, suscitent la rencontre et la collaboration autour d'événements communs entre acteurs du monde associatif qui ne se connaissant pas toujours, qui collaborent peu. Des liens, des complémentarités sont aussi à créer avec le futur pôle culturel qui s'implantera non loin de là.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Craintes sur l'avenir de la mixité et de la cohésion sociales.*
- *Vie associative à mieux soutenir et coordonner et aménagement des cœurs de village à étoffer pour faciliter la rencontre et la convivialité.*
- *Qualité d'entretien et de mise en valeur du riche patrimoine historique et des espaces publics du territoire fait l'objet d'appréciations divergentes.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement à la volonté de soutenir la vie associative d'une commune rurale, de lui donner un endroit adapté et agréable où elle pourra pleinement s'exprimer.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « un territoire qui se met en capacité d'héberger et accorder 8000 habitants » et plus précisément deux objectifs spécifiques qui en découlent :

- *« un territoire qui améliore les aménagements collectifs dans les villages (Vivre ensemble) » en rénovant, gérant et animant un bâtiment destiné en priorité au soutien du monde associatif. Ce soutien est lui-même favorable à la rencontre, à la convivialité au sein de ces associations et lors des événements ouverts à tous que celles-ci organiseront ;*
- *« un territoire qui amplifie ses services à la population (Culture) » en cherchant à susciter, grâce au soutien au monde associatif, de nouvelles propositions d'activités, d'événements. Des liens seront aussi envisagés avec le futur pôle culturel à créer à proximité du Cercle.*

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Etablissement d'un masterplan d'aménagement du cœur d'Etalle (PI-1-1);
- Réseau social local (PI-1-2);
- Coordination et mobilité associatives et culturelles (PI-1-3);
- Création d'un maillage de voies lentes (PM-1-2);
- Etalle – aménagement des abords de la Semois (PM-2-3);
- Création d'une Maison rurale et de ses abords (PM-2-4);
- Etalle – aménagement du cœur de village (PM-2-5);
- Création de jardins et vergers partagés (PM-3-13).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable  | Social et culturel | Environnement | Économique |
|--|--------------------|---------------|------------|
| <p>Le projet a un impact positif important sur la vie sociale du village d'Etalle et, plus largement, de la commune, en soutenant le dynamisme associatif du territoire au départ d'un bâtiment adapté et en stimulant l'émergence d'activités, événements nouveaux s'appuyant sur ce dynamisme.</p> <p>Il a un impact positif sur l'environnement par l'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment public.</p> <p>Il n'a par contre pas d'impact économique direct.</p> | +++                | +             | 0          |

#### 5. Localisation et statut

- Localisation : Etalle, rue des Ecoles n°84
- Statut au plan de secteur : zone d'habitat à caractère rural
- Statut de propriété : Commune disposant d'un droit d'emphytéose de 50 ans depuis 2017.

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Est porteur du projet : la Commune ;
- Sont parties prenantes du projet : le Comité de gestion du Cercle, les occupants actuels, le tissu associatif de la Commune, le futur pôle culturel, la CLDR.

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Projet matériel du Lot 2 ;
  - Projet demandant la réalisation préalable du Masterplan d'Etalle (en lot 1 immatériel);

- Projet demandant une réflexion sur la gestion et l'animation futures de la « Maison des Associations » en fonction des besoins et attentes de celles-ci.
- **État du dossier**
  - Stade de l'idée.
- **Programme des travaux**
  - À déterminer.
- **Planification**
  - Projet du lot 2 (2025-2028)
- **Démarches administratives à réaliser**
  - Convention faisabilité, avec comité d'accompagnement à mettre en place ;
  - Sollicitation des éventuels permis nécessaires après étude des travaux.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Nécessité de mener une réflexion préalable sur la gestion et l'animation de la « Maison des Associations », avec précision des rôles, droits et devoirs de chacun
  - Etablissement d'un règlement d'ordre intérieur
  - Entretien régulier par la Commune.

## 8. Estimation globale du coût

- À déterminer.
- Sources : développement rural
- Projet rémunérateur :  oui – Projet partiellement rémunérateur par les locations de salles.

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### **Indicateurs de réalisation**

| <b>Intitulé de l'indicateur</b>   | <b>Valeur cible</b> | <b>Source de vérification</b>                    |
|---|---------------------|--|
| Nombre de bâtiments rénovés   | 1                   | Commune (plan des travaux)                       |
| Réduction des consommations énergétiques (comparaison année complète précédant les travaux et année complète deux ans après la fin des travaux) | -10%                | Commune (relevé de l'ensemble des consommations) |
| Nombre de salles nouvellement accessibles aux PMR   | 1                   | Commune (plan des travaux)                       |

**Indicateurs de résultat**

| <b>Intitulé de l'indicateur</b>  | <b>Valeur cible</b> | <b>Source de vérification</b>     |
|--|---------------------|-----------------------------------|
| Nombre d'associations différentes utilisant au moins une fois le bâtiment sur un an, deux ans après la fin des travaux | 10                  | Commune (agenda des réservations) |
| Nombre d'événements ouverts au grand public organisés dans le bâtiment sur un an, deux ans après la fin des travaux    | 12                  | Commune (agenda des activités)    |



## Fiche-projet / PI-2-1 / Création d'un marché des producteurs locaux

### 1. Description du projet

Le projet consiste à étudier la faisabilité puis, si elle s'avère concluante, à créer un marché des producteurs locaux sur le territoire communal.

L'étude de faisabilité devra porter sur différentes dimensions :

- Quelle demande réelle de la part des consommateurs ?
- Quels producteurs ? Quelle provenance ? Quels critères de choix de ceux-ci (notamment, définition de la notion de « local ») ? Marché uniquement de producteurs ou marché mixte ?
- Quelle configuration pour le marché ? Quelle taille ? A quel endroit ? Couvert ou en plein air ?
- Quel fonctionnement ? Quelle fréquence ? Quelle gestion ? Quelles animations y greffer ?
- Quelle concurrence et quelles synergies/complémentarités avec d'autres initiatives locales ou proches comme les épiceries vendant des produits locaux, le marché hebdomadaire de la halle de Han, les marchés d'Arlon, Virton, etc. ?

En fonction des réponses à ces questions, si la décision est prise de créer un tel marché, il s'agira ensuite de le mettre sur pied, de l'animer, de le faire connaître et de le pérenniser.

Le porteur de ce projet reste à préciser : la Commune, le Syndicat d'initiative, l'Agence de Développement local, le Parc naturel de Gaume voire une association entre plusieurs de ces acteurs.

### 2. Justification du projet

En 2012, un marché ambulant hebdomadaire a été mis sur pied par la Commune à Etalle. Au fil du temps, celui-ci s'est étiolé et a fini par disparaître. Il n'était pas uniquement réservé aux producteurs locaux.

Ces dernières années toutefois, un attrait croissant pour les produits locaux, pour le « consommer local » se fait jour, encore accentué par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Cet attrait se matérialise de différentes manières en région gaumaise et en pays d'Arlon, notamment :

- Augmentation progressive du nombre de producteurs locaux, avec diversification des produits proposés ;
- Réseau sans cesse plus dense de magasins vendant au moins partiellement des produits locaux (dont un à Vance et un récemment à Etalle) ;
- Existence de plusieurs initiatives de commandes en ligne comme « La Ruche qui dit oui » à Stockem ou des groupements d'achat communs (GAC) ;
- Succès de marchés de producteurs comme ceux de la halle de Han (Tintigny) ou d'Arlon.

En parallèle, plusieurs initiatives visant à aider et structurer les producteurs ont vu le jour comme :

- Aide au niveau de la logistique de production/transformation, comme la légumerie-conserverie de Gaume portée par le Parc naturel. Celle-ci ouvrira ses portes prochainement à Virton à proximité de l'abattoir communal et de son atelier de découpe, qui sont eux aussi des outils précieux pour la filière viande locale ;
- Aide au niveau de la logistique de distribution comme le fait le Réseau Solidaire depuis quelques années ;
- Initiatives visant à promouvoir les productions gaumaises comme le bœuf des prairies gaumaises (Parc naturel) ou la reconnaissance de charcuteries gaumaises comme IGP en cours qui rejoindront ainsi le Pâté gaumais.

S'il existe de nombreux producteurs locaux en Gaume, Etalle échappe à ce constat puisque les quelques producteurs locaux recensés sur le territoire sont peu diversifiés (viande et pommes de terre surtout). Notons toutefois l'apparition récente (2020) d'une productrice de fromages de chèvre et de pains artisanaux à Mortinsart.

La création d'un marché de produits locaux à Etalle pourrait donc s'appuyer aujourd'hui à la fois sur une demande sans cesse croissante des consommateurs et sur un tissu de producteurs de plus en plus dense, diversifié et structuré au niveau de la sous-région.

La localisation générale d'Etalle, sa facilité d'accès et son statut de « carrefour » de la Gaume sont autant d'atouts pour l'implantation d'un tel marché.

Celui-ci devra toutefois veiller à ne pas concurrencer et trouver des complémentarités avec les initiatives similaires existantes mettant en relation producteurs et consommateurs (marchés, épiceries). L'étude de faisabilité aura toute son importance à cette fin.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte, basée sur la consommation locale et directe.*
- *Quasi-absence de circuits courts, de marché local.*
- *La santé de l'agriculture est un souci partagé par les habitants.*
- *Faible diversification de l'agriculture à Etalle.*
- *Peu de produits à la ferme et de circuits courts.*

Le **caractère rural** du projet tient essentiellement en la volonté de créer un lieu de contact convivial et régulier entre les habitants (et touristes) et les producteurs de la région, ceux-ci étant principalement des agriculteurs. Ce projet est donc aussi un soutien au monde agricole.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « *Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires* » car il vise à rendre possible et soutenir la consommation locale de produits de la région en créant un nouveau lieu de contact entre l'offre (les producteurs) et la demande (les habitants surtout et les touristes).

Il contribue également à l'atteinte de l'objectif spécifique : « *Un territoire qui renforce l'économie locale en-dehors des Zones d'activité économique, au départ des ressources locales* » pour les mêmes raisons.

Il recourt enfin à un objectif de moyens : « *Met en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers)* » car l'organisation et la pérennisation d'un tel marché demandent un travail collaboratif entre plusieurs opérateurs et acteurs du territoire.

Il est lié aux autres projets principaux suivants :

- Création d'un atelier rural « Espace ressources locales (PM-2-1).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable   | Social et culturel | Environnement | Économique |
|---|--------------------|---------------|------------|
| <p>Le projet a un impact important sur l'environnement puisqu'il vise à soutenir la consommation locale de productions locales, réduisant ainsi les déplacements à la fois des produits et des consommateurs et soutenant une agriculture familiale ancrée dans son terroir, extensive et respectueuse de son environnement (nombre de producteurs étant labellisés bio).</p> <p>Le projet a un aussi un impact positif sur la dimension sociale et culturelle, en créant un lieu supplémentaire d'échanges et de convivialité entre habitants et producteurs mais aussi entre habitants, grâce notamment aux animations qui se grefferont sur ce marché.</p> <p>Il présente enfin un impact direct important sur l'économie locale, par le soutien qu'il offre au tissu de producteurs de la région en leur proposant un espace de vente supplémentaire. La plupart de ceux-ci étant agriculteurs, le projet représente un soutien à cette activité importante qui cherche à se réinventer. Ce marché est par ailleurs un atout supplémentaire en matière touristique.</p> | ++                 | +++           | +++        |

#### 5. Localisation et statut

- Localisation : à définir
- Statut au plan de secteur : sans objet
- Statut de propriété : sans objet

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : A définir : la Commune, le Syndicat d'initiative, l'Agence de Développement local, le Parc naturel de Gaume, voire une association entre plusieurs de ces acteurs.
- Parties prenantes : les producteurs, la commission agricole, les habitants, les touristes, les associations locales, des acteurs à définir pour les animations se greffant sur les marchés.

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Projet de lot 2 :

- Projet important car répondant à une demande forte de la part de la population et ayant des impacts positifs multiples (économie, vie locale, environnement)
- Projet demandant toutefois une étude de faisabilité préalable pour en cerner précisément la pertinence, les contours et l'organisation.
- **État du dossier**
  - Stade de l'idée, à approfondir.
- **Programme des travaux**
  - Sans objet
- **Planification**
  - Lancement de l'étude de faisabilité en 2024.
- **Démarches administratives à réaliser**
  - Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Sans objet

## 8. Estimation globale du coût

- Sans objet
- Projet rémunérateur : non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### Indicateurs de réalisation

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible                             | Source de vérification |
|--|--|------------------------|
| Marché des producteurs créé                                      | 1  | Agenda communal        |
| Nombre de marchés tenus sur une année (un an après le lancement) | A définir suivant l'étude de faisabilité | Agenda communal        |

### Indicateurs de résultat

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible | Source de vérification                |
|---|--------------|---------------------------------------|
| Nombre de producteurs locaux présents ou représentés un an après le lancement du marché | 10           | Liste de l'organisateur               |
| Nombre moyen de consommateurs fréquentant le marché (un an après son lancement)         | 100          | Comptage estimatif par l'organisateur |

## Fiche-projet / PI-2-2/ Requalification du PAE bois

### 1. Description du projet

Le projet consiste en la démarche de modification du Plan de secteur afin d'y inscrire un périmètre d'activité économique consacré à l'accueil d'entreprises de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations du bois au sein de l'actuel site de *Huombois*, lequel, propriété communale, occupe, en zone forestière mais sans plus être soumise au régime forestier, une superficie de 34 hectares et jouit d'un statut particulier le destinant exclusivement à des activités de 1<sup>re</sup> transformation du bois.

Le projet couvre à la fois le processus de réflexion, avec différentes parties prenantes – entreprises existantes de la filière bois, Agence de développement local, gestionnaire ferroviaire, Administration wallonne, etc. – et la succession des étapes administratives et politiques pour aboutir à la modification requise du Plan de secteur. Celle-ci sanctionnera l'aboutissement du projet.

### 2. Justification du projet

Malgré sa proximité avec le Grand-Duché et deux polarités majeures de la province (Virton et Arlon), Etalle est réputée pour son dynamisme économique, que soutiennent pas moins de quatre Parcs d'activité économique communaux et que consacre la « typologie Belfius ». Ces zones d'activités progressent toutefois vers leur saturation.

Etalle se distingue aussi par la complétude de la filière bois qui s'est déployée sur son territoire au long des décennies, par la variété et l'importance des maillons qui la composent – de l'exploitant forestier à l'artisan menuisier, de l'unité de sciage de feuillus au constructeur de modules habitables, du sécheur par thermo-traitement au fabricant de charpentes en lamellé-collé. Plusieurs mouvements récents (investissements, agrandissements, embauche) indiquent que cette filière est en voie d'expansion.

Pour son développement, la Commune dispose d'un espace idoine : la zone de *Huombois*. Celle-ci couvre une superficie de 34 hectares, est située en bordure de la route régionale 87, reliant Etalle à Virton, à proximité immédiate de l'entreprise *Scidus*<sup>268</sup>, et est desservie par le chemin de fer. Bien qu'en zone forestière, elle n'est plus soumise au régime forestier ; une autorisation existe pour y mener des activités d'exploitation forestière (de 1<sup>re</sup> transformation du bois, exclusivement)<sup>269</sup>. Elle est cependant faiblement employée, car peu aménagée et équipée, et trop peu sécurisée pour y laisser du matériel de valeur. Quelques exploitants forestiers<sup>270</sup> y entreposent des grumes et du bois de chauffage, très temporairement.

Le projet se justifie donc triplement ;

1. Il étend « l'espace pour entreprendre » disponible sur Etalle.
2. Il participe activement au développement de la filière bois.
3. Il spécialise et dynamise une zone d'activité sous-employée actuellement.

---

<sup>268</sup> L'entreprise compte une unité de sciage, une unité de séchage, une unité de construction de modules d'habitation. Elle emploie 75 ETP. <https://www.scidus.com/>

<sup>269</sup> Par arrêté ministériel de mai 2012.

<sup>270</sup> Demoulin (entreprise bois), Stilmant Cédric (entreprise forestière), Poncelet Julien (bois de chauffage).

Il crée en outre un cadre et un objectif de dialogue entre entreprises de la filière bois. Et il soutient la volonté de remise en fonction du diverticule ferré, qui relie Huombois à la gare de Marbehan.

Enfin, il est une condition nécessaire à la réalisation d'un autre projet du PCDR : la création, sur ladite zone d'activité, d'un atelier rural filière bois.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *La question de l'avenir des ressources importantes pour Etalle comme la forêt, la surface agricole et l'eau est posée, dans un contexte d'incertitude sur l'avenir de ces secteurs.*
- *Absence d'outil prospectif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire.*
- *Des sites à potentiel non utilisés.*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte.*
- *Le maintien d'emploi local pour les jeunes est une autre préoccupation forte.*

**Le caractère rural du projet** tient en la reconnaissance et au soutien qu'il apporte à un pilier du secteur primaire – la filière bois –, constitutif de l'économie et de l'identité de l'espace rural.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires » et plus particulièrement l'objectif spécifique « Un territoire qui augmente l'espace pour entreprendre, outille la filière bois », par la modification du Plan de secteur qu'il vise, laquelle permettra, à terme, l'expansion de cet espace et l'étoffement de cette filière.

Il soutient également deux objectifs de méthode du PCDR :

- *« Un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement », par l'investissement qu'il représente et la vision d'avenir de son économie qui le soutient (renforcement escompté de l'économie primaire) ;*
- *« Un territoire qui met en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers) », par le dialogue qu'il est tenu de créer avec et entre les entreprises existantes de la filière bois.*

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- *Création d'un atelier rural filière bois (PM-3-17) ;*
- *Création d'un quai de chargement ferroviaire (PM-3-18) ;*
- *Salon de l'économie et de l'emploi (PI-2-3).*

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable  | Social et culturel | Environnement | Économique |
|--|--------------------|---------------|------------|
| <p>L'impact positif du projet est essentiellement de nature économique, puisqu'il vise à renforcer l'économie primaire du territoire, en dotant la filière bois d'un espace approprié pour le développement d'activités artisanales de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations du bois, ce qui se traduira par la création d'entreprises, l'embauche de personnel, l'installation d'indépendants.</p> <p>L'impact est également sensible en matière environnementale, par la valorisation d'une ressource naturelle locale renouvelable, selon des critères de gestion respectueuse de la nature, ainsi que par la volonté d'inclure dans le projet le recours au fret ferroviaire.</p> <p>Il n'a pas d'impact particulier direct en matière sociale ou culturelle.</p> | 0                  | ++            | +++        |

#### 5. Localisation

- Huombois. Périmètre précis à définir.

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : la Commune.
- Parties prenantes : CLDR, CCATM, Agence de développement local, entreprises existantes de la filière bois locale, gestionnaire ferroviaire (infrabel), SPW (Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme), Ministre de l'Aménagement du territoire.

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Action immatérielle de lot 2.
- **État du dossier**
  - 2009 : inscription, par le Gouvernement wallon, de *Huombois* sur la liste des PCA pouvant réviser le plan de secteur.
  - 2012 : Arrêté ministériel de soustraction de *Huombois* au régime forestier.
  - 2019 : Rencontre avec le Cabinet du Ministre de l'Aménagement du territoire – demande de renseignements sur la procédure à suivre pour modifier le Plan de secteur.

- **Programme des travaux**
  - Sans objet.
- **Planification**
  - A définir.
- **Démarches administratives à réaliser**
  - Selon le CoDT: constitution du dossier de base, réalisation d'une étude d'incidences.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
  - Sans objet.

## 8. Estimation globale du coût

- A définir ultérieurement: frais de Bureau d'étude (dossier de base, étude d'incidence).
- Projet rémunérateur :  oui  non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### **Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible | Source de vérification |
|--|--------------|------------------------|
| Constitution d'un groupe de travail (ADL, entreprises de la filière bois, Commune, CLDR) | 1            | Commune                |
| Dépôt de la demande de révision du Plan de secteur (accompagnée du dossier de base).     | 1            | Gouvernement wallon    |
| Réalisation et dépôt de l'étude d'incidence.   | 1            | Gouvernement wallon    |

### **Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Reconnaissance d'un périmètre PAE 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> transformations du bois au Plan de secteur | 1            | Gouvernement wallon    |
| Hectares supplémentaires disponibles pour ces 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> transformations                | ?            |                        |

## Fiche-projet / PI-2-3/ Salon de l'économie et des entreprises locales

### 1. Description du projet

Le projet consiste en l'organisation d'un événement qui, d'une part, mettra en valeur le tissu économique du territoire, les espaces où il se déploie de manière privilégiée et les entreprises qui le constituent, et qui, d'autre part, constituera une plateforme d'échange d'expériences entre entreprises elles-mêmes.

Le moment, la durée, la forme même de cet événement seront à déterminer avec les principales parties prenantes – Agence de développement local, entreprises. Probablement sera-t-il multiforme, combinant portes ouvertes d'entreprises, visites guidées de parcs d'activité économique, expositions, exposés, tables-rondes, ateliers, concours.

Il aura une portée sous-régionale et s'adressera à trois publics : les entrepreneurs, les habitants-clients potentiels du territoire, les candidats-entrepreneurs.

Il visera les objectifs suivants :

- Montrer la vitalité et la diversité de l'activité économique sur Etalle ;
- Renforcer l'attractivité économique du territoire ;
- Rapprocher entreprises et habitants ;
- Stimuler le dialogue entre acteurs économiques locaux ;
- Encourager les candidatures et les embauches locales.

L'événement se complètera par l'élaboration et la diffusion d'informations – sous forme de diagnostic chiffré, de récits, de témoignages, d'annuaire, etc. – relatives au tissu économique local.

Il sera prioritairement consacré à l'état présent de l'économie du territoire, mais englobera aussi des pans de l'activité passée et proposera une réflexion prospective sur le sujet. Il abordera entre autres les questions de digitalisation et d'économie circulaire.

Un accent particulier sera ainsi mis sur la dimension « développement durable » de l'économie locale.

### 2. Justification du projet

Le territoire est caractérisé par l'importance de sa fonction économique, soutenue par le volontarisme des autorités communales (création de PAE). Celle-ci n'est pourtant pas immédiatement visible, car essentiellement concentrée dans les PAE, et est globalement méconnue des habitants.

Pourtant le tissu économique est dense, riche et composé d'entreprises de toutes tailles, dont quelques grosses exportatrices. Mais le dialogue et la collaboration entre elles sont embryonnaires, là où ils existent.

Il mérite donc d'être montré, mieux connu, visité, mais aussi animé.

Cette fonction est battue en brèche par la fonction résidentielle croissante du territoire.

Mettre en valeur et à l'honneur la fonction économique, c'est en quelque sorte rééquilibrer les plateaux de la balance, et nourrir concrètement la réflexion sur le devenir du territoire.

C'est aussi démontrer aux habitants du territoire, jeunes et moins jeunes, que des perspectives de création d'activité et d'emploi existent localement.

#### **Liens spécifiques avec le diagnostic partagé**

- *Économie et emploi : ces matières étant plus difficilement préhensibles par tout un chacun et vécues à une échelle individuelle plus que collective.*
- *Volonté du maintien ou du développement d'une économie de proximité forte.*
- *Le maintien d'emploi local pour les jeunes est une autre préoccupation forte.*

**Le caractère rural du projet** tient en la recherche d'un accord entre fonction résidentielle et fonction économique du territoire, problématique cruciale de l'évolution des zones rurales, en particulier celles frontalières du Grand-Duché.

### **3. Lien à la stratégie et aux projets du PCDR**

Le projet décrit soutient directement l'objectif général « Un territoire qui se donne des cibles et des flèches économiques supplémentaires » et plus précisément l'objectif spécifique « Un territoire qui investit dans l'animation et la publicité de l'activité économique locale », par la mise en lumière qu'il fera de l'économie stabuloise, sa nature, ses secteurs, ses acteurs.

Il soutient également l'objectif général « Un territoire qui tire parti de son histoire et de son environnement pour faire communauté », et plus particulièrement l'objectif spécifique « Un territoire qui organise le partage et la diffusion des connaissances et des expériences », par le savoir qu'il condensera et partagera au sujet de l'économie locale.

Il soutient également deux objectifs de méthode du PCDR :

- *« Un territoire qui se dote d'outils d'anticipation de son développement », par la réflexion qu'il proposera sur l'avenir économique du territoire ;*
- *« Un territoire qui met en place des partenariats opérationnels adéquats (avec des communes voisines, avec des acteurs divers) », par le dialogue qu'il est tenu de créer avec et entre les entreprises locales existantes.*

Il sera étroitement articulé avec ces autres projets du PCDR :

- Réseau social local (PI-1-2) ;
- Création d'un atelier rural « Espace ressources locales (PM-2-1) ;
- Création de tiers-lieux « travail partagé et à distance » (PM-2-2) ;
- Requalification du PAE bois (PI-2-2) ;
- Création d'un atelier rural filière bois (PM-3-17 ;
- Création d'un quai de chargement ferroviaire (PM-3-18).

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable   | Social et culturel | Environnement | Économique |
|---|--------------------|---------------|------------|
| <p>L'impact positif du projet est essentiellement de nature économique, puisqu'il vise à mettre en valeur la richesse et la diversité du tissu économique du territoire, à renforcer son assise locale, à encourager les candidats entrepreneurs et indépendants à démarrer leur activité, les entreprises à embaucher et les chercheurs d'emploi à postuler.</p> <p>L'impact est également sensible en matière environnementale, l'accent qui sera mis sur l'investissement « développement durable » des entreprises locales et sur les conditions d'exploitation et valorisation des ressources naturelles renouvelables (eau, bois, terre).</p> <p>Le projet aura aussi un impact, plus léger, en matière culturelle, par la mise en miroir des vocations résidentielle et économique du territoire, et le débat qui pourra en naître sur son identité.</p> | +                  | ++            | +++        |

#### 5. Localisation

- À déterminer. Potentiellement en plusieurs endroits (PAE, entreprises).

#### 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune et Agence de Développement local.
- Parties prenantes : CLDR, entreprises et indépendants locaux.

#### 7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
  - Action immatérielle de lot 2.
- **État du dossier**
  - Fiche-projet PCDR.
- **Programme des travaux**
  - Sans objet.
- **Planification**
  - A définir.
- **Démarches administratives à réaliser**
  - A définir.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
- Sans objet.

## 8. Estimation globale du coût

- A définir ultérieurement : frais de promotion, de réception, d'édition de documents, de location de locaux et matériel.
- Projet rémunérateur :  oui  non

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

### **Indicateurs de réalisation**

| Intitulé de l'indicateur  | Valeur cible | Source de vérification |
|---|--------------|------------------------|
| Constitution d'un groupe de travail (ADL, entreprises, Commune, CLDR) | 1            | Commune / ADL          |
| Campagne de promotion de l'événement                                  | 1            |                        |
| Tenue de l'événement  | 1            |                        |

### **Indicateurs de résultat**

| Intitulé de l'indicateur                                | Valeur cible         | Source de vérification |
|---|----------------------|------------------------|
| Nombre d'entreprises participantes                      | 10%                  | Commune / ADL          |
| Nombre de secteurs économiques représentés (Codes NACE) | 10                   |                        |
| Nombre de visiteurs du territoire                       | 5 % de la population |                        |